



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2020-220

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **ARS du Centre-Val de Loire**

R24-2020-08-07-020 - arrêté 2020-SPE-0070 portant autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments par une officine de pharmacie sise à TOURS (3 pages)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2020-08-07-020

arrêté 2020-SPE-0070 portant autorisation de commerce  
électronique de médicaments et de création d'un site  
internet de commerce électronique de médicaments par une  
officine de pharmacie sise à TOURS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE n° 2020-SPE-0070

Portant autorisation de commerce électronique de médicaments  
et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments  
par une officine de pharmacie sise à TOURS

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT comme Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5125-39 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 2017-SPE-0039 du 17 mai 2017 autorisant le transfert de l'officine pharmacie des trois potions dans de nouveaux locaux situés 28 boulevard Jean Royer dans la même commune à Tours (37000) sous le numéro de licence 37#000375 ;

Vu la décision n° 2019-DG-DS-0005 du 24 octobre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

Vu le certificat d'inscription au tableau de la section A de l'Ordre des Pharmaciens établi le 29 novembre 2017 et qui certifie que Madame Valérie BESNARD est inscrite à partir du

02 janvier 2018 sous le numéro RPPS 10000439959 pour exercer en qualité de pharmacien titulaire d'officine de la pharmacie BESNARD – SNC V.et L. BESNARD 28 boulevard Jean Royer à Tours (37000) ;

Vu la demande enregistrée complète le 12 juin 2020 présentée par Madame Valérie BESNARD, pharmacienne titulaire, représentant la société en Nom Collectif (SNC) V. et L. BESNARD (pharmacie des trois potions) qui exploite la pharmacie sise 28 boulevard Jean Royer à Tours (37000) en vue d'obtenir l'autorisation de vente de médicaments sur internet à l'adresse <https://pharmaciedes3potions.mesoigner.fr> ;

Considérant qu'il ressort de l'étude de la demande que les conditions d'exploitation et les fonctionnalités du site internet de commerce électronique de médicaments permettent la dispensation des médicaments dans le respect de la réglementation en vigueur ;

### ARRETE

**Article 1er** : Madame Valérie BESNARD, pharmacienne titulaire, représentant la société en Nom Collectif (SNC) V. et L. BESNARD (pharmacie des trois potions) qui exploite la pharmacie licence n° 37#000375, sise 28 boulevard Jean Royer à Tours (37000) est autorisée à créer un site internet de commerce électronique de médicaments.

Le site est exploité à l'adresse électronique suivante :  
<https://pharmaciedes3potions.mesoigner.fr>

**Article 2** : En cas de modification substantielle des éléments de l'autorisation mentionnés à l'article R 5125-71 du code de santé publique, le pharmacien titulaire de l'officine en informe sans délai le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de la région Centre-Val de Loire.

**Article 3** : En cas de suspension ou de cessation d'exploitation de son site internet, le pharmacien titulaire de l'officine en informe sans délai le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de la région Centre-Val de Loire.

**Article 4** : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie entraîne la fermeture de son site internet.

**Article 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

**Article 6** : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à la société demanderesse.

Fait à Orléans, le 07 août 2020  
Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT